



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 24 septembre 2026 à 18 heures

Date de Convocation 17 septembre 2026

Membres en exercice : 37	L'an deux mille Vingt-six et le 24 septembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI,
Présents : 28	
Votants : 34	
Pour : 34	
Contre : 0	
Abstention : 0	Présents : Daniel GIOVANNACCI, Alain ARGILIER, Serge GRASSET, Alain CHMIEL, Jérôme VIEILLEDENT, David HERRARD, Eric DESCOTTE, Vincent PRATLONG, François ROUVEYROL, Francis DURAND, Matthieu PASCUAL, Damien ARMAND, Odile BEAUMEL, Anne-Sophie BOURASSEAU, Michel BROUILLET, Catherine DURAND, Alain GERMANAUD, Patricia GILLET BRUN, Caroline JASSIN, Jaclyn MALAVAL, Guillaume MARTIN, Audrey MATHIEU, Karine MIANE-HUC, Anny MIAZGOWSKI, Jean-Luc MICHEL, Cédric PLANTIER, Daniel REBOUL, Gilles VERGELY, Représentés : Hélène CUPILLARD pouvoir à David HERRARD, Sarah GALLAS pouvoir à Audrey MATHIEU, Pascale LANGLOIS pouvoir à Alain GERMANAUD, Claudie MARTIN pouvoir à Guillaume MARTIN, Christophe PRADEILLES pouvoir à Matthieu PASCUAL, Emmanuelle ROBERT pouvoir à Damien ARMAND, Excusés : Hélène CUPILLARD, Sarah GALLAS, Pascale LANGLOIS, Claudie MARTIN, Christophe PRADEILLES, Emmanuelle ROBERT Absents : Robert LITCHE, Daniel MICHELOU, Eric PELAT Présents non votants :

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric PLANTIER

**DELIB-2026-127 - DÉLÉGATION AU BUREAU POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DU SCHÉMA
DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°DELIB_2022-145 du Conseil communautaire en date du 20 Octobre 2022 portant actualisation du règlement intérieur de la commande publique,

VU la délibération n°DELIB_2022-147 du Conseil communautaire en date du 20 Octobre 2022 actualisant les délégations du Conseil communautaire au bureau et donnant délégation au Bureau communautaire pour la signature des marchés à procédure adaptée compris entre à 40.000€ HT et 90.000€ HT pour des marchés de fournitures et services,

VU la délibération DELIB_2026_112 du 25 juin 2026 autorisant le lancement de la consultation du marché de prestations intellectuelles pour l'élaboration du Schéma directeur d'assainissement de la communauté de communes,

CONSIDÉRANT le transfert de la compétence Eau & Assainissement des communes-membres à la Communauté de communes en date du 1^{er} janvier 2020,

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.